



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Millena FROUIN
01 56 06 51 32

millena.frouin@culture.gouv.fr

Références : PA0772882500001-1



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Ville de MELUN
Service de l'Urbanisme
Hôtel de Ville
16 Rue Paul Doumer

77000 MELUN
À l'attention de M. Guillaume DEZERT,

PARIS, le 14/03/2025

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : MELUN (SEINE-ET-MARNE), Rue Séjourné
PA0772882500001
Votre courrier du 6 février 2025
Livre V du Code du patrimoine

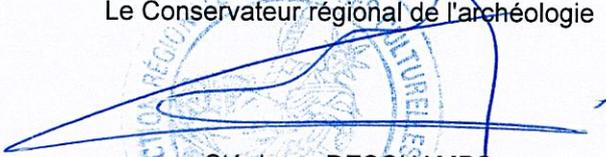
Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 28 février 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que ce projet fait déjà l'objet d'une instruction par mon Service sous le numéro de dossier PA0772882300002 et pour lequel un arrêté de prescription de diagnostic a été pris (2024-086 du 12/02/2024). Après plusieurs modifications du périmètre de cette opération de diagnostic, cette dernière a été réalisée en février 2025 par l'Inrap. Mon Service attend le rapport d'opération pour définir les suites à donner à ce dossier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Stéphane DESCHAMPS